

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 974

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Peu, M. Nadeau, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« En Guyane plus spécifiquement, face à l'ampleur et aux conséquences (humaines, économiques, environnementales) des activités clandestines d'orpaillage, une attention particulière sera portée aux moyens nécessaires pour lutter de manière plus intensive contre ce phénomène ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Guyane est confrontée à des enjeux environnementaux et sécuritaires spécifiques. Malgré les opérations Harpie, l'orpaillage illégal demeure un fléau. En témoignent les récents décès de l'adjudant Guy Barcarel et du major Arnaud Blanc. Par cet amendement, nous souhaitons alerter sur la nécessité de passer d'une logique visant à contenir ce fléau à une logique visant à l'éradiquer.